



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

coopération et développement

Question écrite n° 59872

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les conclusions de la conférence Euro-Méditerranée qui s'est tenue les 14 et 15 novembre 2000 à Marseille. En effet, la plupart des pays de la rive sud de la Méditerranée demeurent toujours en quête de progrès social, culturel et économique. Les politiques mises en oeuvre depuis les indépendances y ont le plus souvent échoué, en raison du poids du clientélisme, du clanisme et de la corruption. Après des années d'un ajustement structurel qui s'est traduit par l'aggravation des inégalités, les pays sud-méditerranéens sont actuellement à la recherche d'une troisième voie qui leur permettrait, en partenariat équitable avec les pays de la rive nord, de favoriser leur décollage économique et leur essor social, culturel et démocratique. Au lendemain de la conférence de Marseille, les participants méditerranéens se sont interrogés sur la volonté de l'Europe de les aider en élaborant une véritable politique économique en Méditerranée. Par ailleurs, l'engagement de l'Union européenne à approfondir ses relations avec eux via le programme MEDA qui vise à établir d'ici à 2010 une zone de libre-échange euro-méditerranéenne ne suffit pas à apaiser cet élan de scepticisme. Compte tenu de cette situation, elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser à la fois son sentiment sur le sujet, et quels types de partenariats en sus du programme MEDA notre pays compte promouvoir afin de rétablir la confiance entre l'Union européenne et les douze pays du pourtour méditerranéen.

Texte de la réponse

La conférence de Marseille a permis de dresser le bilan du processus euroméditerranéen, cinq ans après son lancement, et de dégager de nouvelles orientations pour l'avenir. Compte tenu du contexte de tension politique (lié à la crise au Proche-Orient) dans lequel elle s'est déroulée, cette réunion a permis de préserver l'essentiel, c'est-à-dire la cohésion même du partenariat. L'ambition du processus de Barcelone, qui réunit vingt-sept pays, vise à établir une zone de stabilité et de prospérité à l'échelle de la région méditerranéenne. La France attache la plus haute importance à cet objectif et plaide systématiquement auprès de ses partenaires de l'Union européenne pour faire en sorte que l'engagement des Quinze vis-à-vis de cette zone soit maintenu à un niveau satisfaisant. C'est sous sa présidence, que l'Union européenne a confirmé l'ampleur de sa coopération financière avec la Méditerranée pour la période 2000-2006. Au total, celle-ci devrait porter sur près de 13 milliards d'euros correspondant à des dons (5,35 milliards d'euros de crédits MEDA) et des prêts (7,4 milliards mobilisés par la Banque européenne d'investissements destinés principalement au financement de grands projets d'infrastructures régionales). Ces instruments financiers font de l'UE le premier bailleur de fonds des pays de la Méditerranée. Les montants ainsi prévus doivent permettre d'accompagner le processus de transition des économies des pays de la rive sud, dans la perspective du libre échange régional à horizon 2010. Pour autant, la France ne considère pas cette approche comme suffisante. C'est pourquoi elle demande que les crédits de coopération (MEDA) soient également affectés au soutien social, à la formation, la santé, la modernisation administrative et judiciaire ou encore à des programmes régionaux consacrés à la protection de l'environnement (programme SMAP), à la culture (Euro-med héritage) ou au secteur audiovisuel. Parallèlement, les efforts menés par la France et relayés par ses partenaires de l'Union visent à souligner l'importance et à

renforcer le rôle de la société civile dans les pays de la Méditerranée. Il s'agit de donner une véritable dimension démocratique à ce partenariat, qui est une condition indispensable de sa réussite et de sa crédibilité. Dans ce contexte, la France estime que la priorité va à une meilleure utilisation des instruments existants et à une accélération de la mise en place des accords d'association euroméditerranéens. Elle préconise aussi d'appuyer au mieux les pays du sud dans leurs efforts d'intégration régionale.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59872

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2187

Réponse publiée le : 28 mai 2001, page 3075